

**Comité syndical
Syndicat Mixte des Eaux de Miage**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

SEANCE JEUDI 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le 30 avril à 18 heures, le Comité Syndical Mixte des Eaux de Miage, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

- Membres titulaires présents : Messieurs Arnaud MORAND, Jean-Marie DURINDEL, Gabriel GRANDJACQUES, Madame Michèle MAUTUE, Messieurs Patrice BIBIER-COCATRIX, Claude CHAMBEL, , Madame Caroline SEIGNEUR, Messieurs Jean-Michel PAGET, Paul CATHAND, Jean-Pierre SOCQUET

- Membre suppléant avec voix délibérative : Messieurs Daniel DENERI, Pascal BRONDEX.

- Membres titulaires excusés : Monsieur Stéphane ALLARD, Madame Monique RACT.

Il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance, conformément aux articles L.5211-1 et L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.
Patrice BIBIER-COCATRIX ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

| |
|--|
| n°2026-7 |
| ADMINISTRATION GENERALE <u>Objet</u> : Installation du comité syndical |

Nombre de membres ayant voix délibérative

Afférents au Conseil Syndical : 12

En exercice : 12

Quorum : 7

Présents : 12

Procurations : 0

Votants : 12

Délibération rendue exécutoire compte-rendu de sa réception en Préfecture le :
Et de sa publication le

Installation du comité syndical

Rapporteur : le doyen d'âge : Gabriel

Le syndicat mixte « fermé » est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI.

Ces délégués sont élus par les assemblées délibérantes des entités membres intéressées parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

Le mandat des délégués est lié à celui de l'assemblée délibérante qui les a désignés. Ce mandat expire lors de l'installation du comité.

Installation du comité syndical qui, conformément aux statuts du syndicat est composé de **12** membres titulaires et de **6** membres suppléants :

Membres titulaires :

Délégués du syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Combloux, Domancy et Demi-Quartier
6 élus suivant la délibération n°11 en date du 24 avril 2026 :

Claude CHAMBEL
Stéphane ALLARD
Caroline SEIGNEUR
Jean-Michel PAGET
Paul CATHAND
Jean-Pierre SOCQUET

Délégués de la commune de Saint-Gervais-les-bains
(délibération n°2026/092 en date du 22 mars 2026)

Arnaud MORAND
Monique RACT
Jean-Marie DURINDEL
Gabriel GRANDJACQUES
Michèle MAUTUE
Patrice BIBIER-COCATRIX

Membres suppléants :

Délégués du syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Combloux, Domancy et Demi-Quartier
3 élus suivant la délibération n°11 en date du 24 avril 2026 :

Sylvaine PAGET
Pascal BRONDEX
François GERFAUD VALENTIN

Délégués de la commune de Saint-Gervais-les-bains
(délibération n°2026/092 en date du 22 mars 2026)

Fabrice SATONAY
Daniel DENERI
Clément BERRUX

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, PREND ACTE de l'installation du Comité syndical.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance

Patrice BIBIER

**SYNDICAT MIXTE
DES EAUX DU MIAGE**
- Commune de St Gervais Les Bains
- Syndicat des eaux Combloux,
Domaney et Dorin Quartier
BP 48-7170 ST GERVAIS LES BAINS

Le Président,
Arnaud MORAND

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.